

## MODULE 7 – TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Les termes choisis sont issus de l'Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié

**COMPETENCE :** Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.

**OBJECTIFS DE FORMATION:** Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, son régime, ... ;
- Transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- S'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ; - Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles ; - Rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant le patient ;
- Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

### **PROGRESSION PEDAGOGIQUE:**

*Savoirs associés théoriques et procéduraux sur 35H*

**Information et continuité des soins.**

**Transmissions des données :** la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation.

**Informatique :** notions globales, application à la santé, règles d'informatique et libertés.

**Dossier de soins :** composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité.

**Recherche des informations concernant un patient :** lecture des documents.

**Transmission de l'information :** orale, écrite, ciblée.

**Modalités d'écriture et de lecture des documents concernant le patient.**

**Réunions de transmission, de synthèse, de réflexion autour du patient.**

*Savoirs associés pratiques*

**Niveau d'acquisition et limites d'exigence :**

- Le rôle de l'aide-soignant dans la transmission des informations est approfondi.
- Les modalités de transmissions sont étudiées en rapport aux différentes situations professionnelles

## EVALUATION OU APPRECIATION DES RESULTATS:

### ***Critères de résultat :***

- Les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit et par oral ;
- Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés.

### ***Critères de compréhension :***

- L'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement sont expliqués ;
- Les conséquences d'une mauvaise transmission sont expliquées.